



ARRÊTÉ PORTANT MISE A JOUR DE L'ANNEXE SERVITUDE D'UTILITE PUBLIQUE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE GREZIEU LA VARENNE

Le maire de Grézieu-la-Varenne

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-602, R 151-51 à R.151-53,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé en date du 12/10/2012 , modifié le 22/5/2015 et modifié le 18/10/2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral de région du 13/03/2019 portant inscription au titre des monuments historiques de la maison de Georges Adilon à Brindas et dont le périmètre de 500 mètres déborde sur la commune de Grézieu-la-Varenne

Vu la fiche de servitude ci- annexée,

ARRÊTE

Article 1er : Le plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Grézieu-la-Varenne est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, il est annexé une nouvelle annexe des Servitudes d'Utilité Publique (SUP) qui contient :

- Un cahier des SUP
- Un plan des SUP.

Article 2 : La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public, à la mairie et à la préfecture.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché au siège de la mairie pendant un mois.

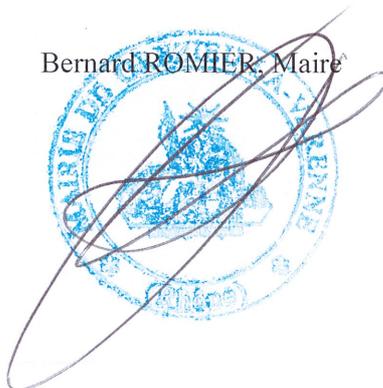
Article 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Copie de cet arrêté sera transmises à M. le préfet du Rhône,

A Grézieu-la-Varenne

Le 1^{er} février 2021

Bernard ROMIER, Maire



Accusé de réception en préfecture
069-216900944-20210201-A3202102-AR
Reçu le 10/02/2021



**PRÉFET
DU RHÔNE**

Liberté
Égalité
Fraternité

MAIRIE GREZIEU-LA-VARENNE	
N° courrier :	982
- 1 OCT. 2020	
EXE :	ANO
AVIS :	
INFO :	

Direction Départementale des Territoires
du Rhône

Lyon, le

2 8 SEP. 2020

Service planification Aménagement Risques

Unité Fiscalité, Application du droit des sols,
Servitudes d'utilité publique

Affaire suivie par : patricia Lechenne-Hedel
Tél : 04 78 62 53 71
Fax : 04 78 62 54 94
Courriel : patricia.lechenne-hedel@rhone.gouv.fr

Monsieur le Maire,

Un arrêté du Préfet de Région du 13/03/2019 portant inscription au titre des monuments historiques, de la maison de Georges Adilon à Brindas instaure sur cette commune une servitude d'utilité publique (SUP) – AC1 dont le périmètre de 500 mètres déborde sur la commune de Grézieu-la-Varenne.

Conformément aux articles L.153-60 et R.153-18 du code de l'urbanisme, l'annexe SUP du PLU de Grézieu-la-Varenne doit faire l'objet d'une mise à jour afin d'intégrer cette nouvelle servitude. A cet effet, vous trouverez, ci-joint, une nouvelle annexe des SUP pour votre commune et qui contient :

- un cahier des SUP
- un plan des SUP
- un modèle d'arrêté municipal pour la mise à jour de votre PLU.

Un exemplaire de cet arrêté, accompagné des documents joints (cahier et plan des SUP) devra être adressé à :

- la Préfecture du Rhône-Direction des affaires juridiques et de l'administration locale

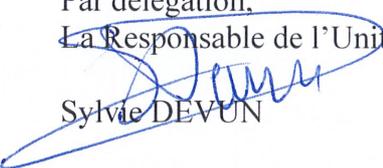
Un exemplaire sera conservé en mairie.

Restant à votre disposition en cas de questionnement sur ce sujet, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée,

Monsieur Le Maire
16 avenue Emile Evellier
69 290 Grézieu-la-Varenne

Pour le Préfet du Rhône,
Par délégation,

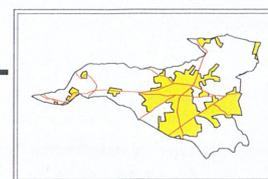
La Responsable de l'Unité Fiscalité, ADS et SUP


Sylvie DEVUN

Accusé de réception en préfecture
069-216900944-20210201-A3202102-AR
Reçu le 10/02/2021

DEPARTEMENT DU RHONE
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
COMMUNE DE
GREZIEU LA VARENNE

N° INSEE
69094



DDT 69

Service Planification Aménagement Risques
Unité Fiscalité – ADS – SUP (UFAS)

☎ 04.78.62.50.50

165 Rue Garibaldi – CS 33862 - 69401 LYON cedex 03

	Symboles	Codes	Intitulé	Symboles	Codes	Intitulé
L		A2	Passage des conduites souterraines d'irrigation		I1	Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, hydrocarbures, de produits chimiques
		A4	Terrains riverains des cours d'eau non domaniaux : exécution des travaux et entretien des ouvrages		I2	Utilisation de l'énergie hydraulique
		A5	Canalisations publiques d'eau et d'assainissement		I3	Établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques
		A9	Zones agricoles protégées		I4	Ouvrages de transport et de distribution d'électricité
E					I5	Établissement des canalisations de distribution de gaz
					I6	Exploration et exploitation des mines et carrières
					Int1	Voisinage des cimetières
		AC1	Protection des monuments historiques 1: Classés 2: Inscrits		JS1	Protection des installations sportives
G		AC2	Protection des sites et monuments naturels : 1: classés 2: inscrits		PM1	Risques naturels prévisibles (PPRNP) et risques miniers (PPRM)
		AC3	Réserves naturelles régionales		PM2	Installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
		AC4	Sites patrimoniaux remarquables		PM3	Risques technologiques (PPRT)
		AC4'	Plans de valorisation de l'architecture et du patrimoine		PM4	Zones de rétention, de mobilité, ou stratégiques pour la gestion de l'eau
E					PT1	protection contre les perturbations électromagnétiques
		Ar3	Magasins à poudre de l'Armée et de la Marine (zones de prohibition et zones d'isolement)		PT2	Transmissions radioélectriques protection contre les obstacles
		Ar5	Fortifications, ouvrages militaires		PT3	Communications téléphoniques et télégraphiques
N		AS1	Périmètres de protections des eaux potables et minérales		T1	Chemins de fer
		EL3	Halage et marchepied		T4	Aéronautiques de balisage
		EL5	Visibilité sur les voies publiques		T5	Aéronautiques de dégagement
		EL6	Terrains nécessaires aux routes		T8	Transmissions radioélectriques : protection des installations de navigation et d'atterrissage
		EL7	Alignements (se reporter aux plans d'alignements à grande échelle)			
		EL10	Cœur de parcs nationaux			
D		EL11	Voies express et déviations d'agglomérations			

Etabli : SEPTEMBRE 2020

Modifié :

A Lyon le 10/09/2020

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de : GREZIEU LA VARENNE

Saisie le : 15/05/2019

Servitude : AC1 Servitudes de protection des monuments historiques : classés ou inscrits

Référence(s) : Périmètre de protection délimité au titre des abords des monuments historiques classés ou inscrits
code du patrimoine - articles L.621-1 à L.621-32, R.621-1 à R.621-97.

Service(s) responsable(s) : UNITE DEPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DU RHONE ET DE LA METROPOLE DE LYON
Le Grenier d'Abondance
6 Quai Saint Vincent
69283 LYON CEDEX 03
Tél : 04.72.26.59.70

Acte(s) institutif(s) : A.P. n°19-046 du 13/03/2019. (RAA AURA n°84-2019-027 du 28/03/2019).

Caractéristique(s) : Inscription MH de la maison personnelle de Georges ADILON, inscrite en totalité avec sa parcelle n°66 et son pigeonnier (sis sur la parcelle 63, section AE) située 155 chemin des Broussières à BRINDAS.
Le périmètre de protection de 500 m déborde sur les communes de Vaugneray et Grézieu la Varenne.

A Lyon le 10/09/2020

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de : GREZIEU LA VARENNE

Saisie le : 08/09/1985

Servitude : AC1 Servitudes de protection des monuments historiques : classés ou inscrits

Référence(s) : Périmètre de protection délimité au titre des abords des monuments historiques classés ou inscrits
code du patrimoine - articles L.621-1 à L.621-32, R.621-1 à R.621-97.

Service(s) responsable(s) : UNITE DEPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DU RHONE ET DE LA METROPOLE DE LYON
Le Grenier d'Abondance
6 Quai Saint Vincent
69283 LYON CEDEX 03
Tél : 04.72.26.59.70

Acte(s) institutif(s) : Ins. M.H. du 07/06/1926. Pas de covisibilité.

Caractéristique(s) : Est inscrite au titre des M.H. la cheminée située au premier étage du château de la Barge situé à GREZIEU-LA-VARENNE.

Pas de périmètre de protection du fait d'une inscription interne à l'immeuble.

A Lyon le 10/09/2020

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de : GREZIEU LA VARENNE

Saisie le : 07/08/2017

Servitude : H1 Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques

Référence(s) : Code de l'environnement : articles L.555-16, R555-30 b, R.555-30-1 et R555-31.

Service(s) responsable(s) :
GRTgaz - DO - PERM
Equipe travaux tiers & urbanisme
10 Rue Pierre Sépard
CS 50329
69363 LYON CEDEX 07
Tél : 04 78 65 59 59

Acte(s) institutif(s) : A.P. n° 69-2017-05-09-014 du 09/05/2017 - RAA n°69-2017-048 du 16/05/2017.

Caractéristique(s) :
Servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé pour la commune de Grézieu la Varenne.
Ouvrages traversant la commune :
- Alimentation Grézieu la Varenne DP (DN 80)
- Triangle Lyonnais (DN 300).
Installations annexes situées sur la commune :
- Grézieu la Varenne DP.
Pas d'ouvrages ni d'installations annexes situés sur les communes limitrophes dont les zones d'effets atteignent la commune.

A Lyon le 10/09/2020

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de : GREZIEU LA VARENNE

Saisie le : 05/03/1998

Servitude : **I3** Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques

Référence (s) : Code de l'environnement : articles L.555-27 à L.555-30 et R.555-30 à R.555-31.

Service(s) responsable(s) :
GRT Gaz - DO - PERM
Equipe travaux tiers & urbanisme
10 Rue Pierre Sépard
CS 50329
69363 LYON CEDEX 07
Tél : 04.78.65.59.59

Acte(s) institutif(s) : Arrêté Ministériel de D.U.P. du 26/06/1958 - conventions amiables.

Caractéristique(s) : TRIANGE LYONNAIS : Canalisation ARS - BRIGNAIS - LOGIS NEUF DN300 (Ref SE 302). Elle entraîne une zone non aedificandi de 8 mètres de largeur totale..

A Lyon le 10/09/2020

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de : GREZIEU LA VARENNE

Saisie le : 24/11/1995

Servitude : **I4** Servitudes relatives à l'établissement d'ouvrages de transport et de distribution d'électricité

Référence (s) : Code de l'énergie : articles L.323-3 à L.323-10 et articles R.323-1 à R.323-22.

Service(s) responsable(s) :

R.T.E. - DIES
Centre Développement et Ingénierie de Lyon
Service Concertation Environnement Tiers
1 Rue Crépet
69007 LYON
Tél : 04.27.86.27.47

Consultation demandes autorisation d'urbanisme :
R.T.E.
Groupe Maintenance Réseau LYONNAIS
757 Rue de Pré Mayeux
01120LA BOISSE
Tél : 04.72.01.25.39

Acte(s) institutif(s) : DUP du 04/08/1982 et A.P. du 11/09/1984. (oui)

Caractéristique(s) : Ligne 2 x 400 KV : CHARPENAY - PIVOZ CORDIER 1 et CHARPENAY - ECHALAS 2 (aérienne).
NB : commune nouvelle de BEAUVALLON le 1er janv 2018 (pour Chassagny, St Andéol le Château et St Jean de Touslas).

A Lyon le 10/09/2020

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de : GREZIEU LA VARENNE

Saisie le : 18/12/1995

Servitude : I4 Servitudes relatives à l'établissement d'ouvrages de transport et de distribution d'électricité

Référence (s) : Code de l'énergie : articles L.323-3 à L.323-10 et articles R.323-1 à R.323-22.

Service(s) responsable(s) :

R.T.E. - DIES
Centre Développement et Ingénierie de Lyon
Service Concertation Environnement Tiers
1 Rue Crépet
69007 LYON
Tél : 04.27.86.27.47

Consultation demandes autorisation d'urbanisme :
R.T.E.
Groupe Maintenance Réseau LYONNAIS
757 Rue de Pré Mayeux
01120LA BOISSE
Tél : 04.72.01.25.39

Acte(s) institutif(s) : D.U.P. du 06/03/1986, AP du 10/12/1984 et AP du 26/04/1988.

Caractéristique(s) : Ligne 2 x 63 KV CHARPENAY - CRAPONNE / CHARPENAY - CRAPONNE - DARDILLY (aérienne et souterraine).

A Lyon le 10/09/2020

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Commune de : GREZIEU LA VARENNE

Saisie le : 28/10/2013

Servitude : **PM1** Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et des plans de prévention des risques miniers (PPRM)

Référence(s) :
Plan de prévention des risques naturels prévisibles établi en application du code de l'environnement : articles L.562-1 à L.562-9 ; R.562-1 à R.562-11.
Plan de prévention des risques miniers établi en application du (nouveau) code minier Article L.174-5 (renvoi au code de l'environnement).

Service(s) responsable(s) :
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU RHONE
Service Planification Aménagement Risques
Unité Prévention des Risques
165 Rue Garibaldi
CS 33862
69401 LYON CEDEX 03
Tél : 04.78.62.53.32

Acte(s) institutif(s) : AP n° 2013297-0001 du 22/10/2013 (RAA spéc. n° 138 du 25/10/2013).

Caractéristique(s) :
Plan de Prévention des Risques Naturels inondations (PPRNi) de l'YZERON (révision et élargissement du bassin versant).
Ce plan de prévention comprend les éléments suivants :
Arrêté Préfectoral d'approbation,
- Note de présentation - Règlement
- Cartographie du zonage règlementaire
- Cartographie des aléas - Cartographie des enjeux
- Annexes pour information.
Ce plan de prévention délimite des zones rouge, rouge extension, bleue, verte HGM, blanche.
Pour connaître les prescriptions spécifiques à chaque secteur, se reporter au document officiel, principalement le règlement et les cartes de zonages.